

Soutien à la **parentalité**

GUIDE à l'usage des porteurs de projet





GUIDE à l'usage des porteurs de projet

Le soutien à la parentalité est une politique émergente dont l'objectif est de répondre aux mutations de la famille et aux évolutions des conditions d'exercice de la fonction parentale.

La Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales occupe une place essentielle dans le développement et la structuration de cette politique dans laquelle elle s'est fortement investie depuis plusieurs années.

L'une de ses principales missions consiste à favoriser la cohésion de la cellule familiale en accompagnant les parents dans leur rôle et leurs responsabilités éducatives tout en favorisant la qualité et la continuité des relations entre enfants et parents et en valorisant leurs compétences parentales.

L'implication de la Caf s'appuie sur un partenariat avec les services de l'État, le Conseil Départemental, la Caisse de mutualité sociale agricole, les collectivités locales, les associations locales et départementales qui œuvrent dans le domaine... et bien sûr avec les parents.

Ce partenariat s'organise autour du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap 66) qui est chargé de :

- Coordonner les services aux familles et les dispositifs de soutien à la parentalité,
- Impulser une démarche de travail en réseau entre les acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle du département, et au plus proche des territoires,
- Développer des actions qui répondent aux attentes et aux besoins des parents.

La Caisse d'allocations familiales en assure activement le pilotage.

SOMMAIRE

Introduction	4
--------------------	---

Repères fondamentaux en matière de soutien à la parentalité	5
---	---

Proposition de méthode pour élaborer un projet « parentalité »	9
--	---

- Réaliser un diagnostic
- Définir un projet à partir des besoins identifiés.....

Labellisation et financement de l'offre de soutien à la parentalité	20
---	----

L'adhésion au Réseau parentalité 66	23
---	----

Présentation de l'offre de soutien à la parentalité	24
---	----

- ◆ Fiche 1 : Activité et ateliers partagés parents-enfants
- ◆ Fiche 2 : Groupe d'expression et d'échanges entre parents.....
- ◆ Fiche 3 : Groupe d'entraide entre parents.....
- ◆ Fiche 4 : Accompagnement individualisé des parents à distance
- ◆ Fiche 5 : Temps forts dédiés à la parentalité
- ◆ Fiche 6 : Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas).....
- ◆ Fiche 7 : Lieux ressources pour les parents.....
- ◆ Fiche 8 : Relais enfants-parents (lorsque le parent est incarcéré)
- ◆ Fiche 9 : Promeneurs du net « Parentalité ».....
- ◆ Fiche 10 : Lieu d'accueil enfants-parents (Laep)
- ◆ Fiche 11 : Service de médiation familiale.....
- ◆ Fiche 12 : Espace de rencontres
- ◆ Fiche 13 : Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Annexes et Ressources documentaires.....	38
--	----

INTRODUCTION

Ce guide s'adresse à tous les acteurs, porteurs de projets professionnels ou bénévoles, qui souhaitent mettre en œuvre une action de soutien à la parentalité.

Il s'attache à définir le cadre dans lequel l'action peut s'inscrire et à aider les porteurs de projets dans leur démarche, pour leur permettre de construire des projets de qualité.

Il vise à faciliter la réalisation d'un diagnostic pour mieux connaître, quantitativement et qualitativement, l'offre et le besoin sur le territoire et la définition d'un projet à partir des besoins identifiés.

Il a également vocation à assurer un traitement équitable des dossiers par des critères plus explicites et à mieux évaluer les résultats des actions.

Il présente des informations utiles concernant :

- Les repères fondamentaux en matière de soutien à la parentalité,
- Des apports méthodologiques pour élaborer un projet,
- La labellisation et le financement des actions,
- L'adhésion au Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap66),
- La présentation de différents types d'actions,
- Les ressources documentaires dans le domaine

Cette liste n'est pas limitative et reste ouverte à toute idée innovante.

L'histoire et le projet de la structure, les besoins identifiés sur le territoire, l'offre déjà existante et le contexte local, sont autant de variables qui contribuent aussi à façonner le projet et à définir ses modalités de mise en œuvre.



Vous avez des idées, envie d'entreprendre, un projet de création ou de développement dans le domaine du soutien à la parentalité ?

Suivez le guide...

Nous espérons compter très prochainement votre projet parmi tous ceux qui concrétisent et se fédèrent autour du Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

1. Repères fondamentaux

EN MATIÈRE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Qu'est ce que la parentalité et le soutien à la parentalité ?

La parentalité désigne l'ensemble des **façons d'être et de vivre le fait d'être parent**. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale : matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.¹

Le **soutien à la parentalité**, dans une logique de **prévention primaire universelle**, est une composante à part entière de la politique familiale, qui s'adresse à tous les parents. En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parents/ados, etc.).

Pourquoi des actions de soutien à la parentalité ?

Devenir parent, chamboule la vie quotidienne en émotions, en questionnements, en responsabilités, entre fierté, tendresse, amour, interrogations, doutes, ras-le-bol, détestation, débordement... Cet apprentissage ne se fait ni tout seul, ni du jour au lendemain. Comment alors le partager et trouver des points d'appui ?

Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité sont des actions mises en œuvre **avec et pour les parents** sur un territoire. Elles ont pour objectifs de :

- Mettre à disposition des parents un ensemble de ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, si et quand ils en ressentent le besoin, et notamment lors de moments clés comme l'arrivée d'un enfant, son entrée à l'école, un événement familial...
- Soutenir les parents dans l'exercice de leur fonction parentale
- Soutenir la relation parents-enfants.

Elles n'ont pas de visée thérapeutique, ni éducative.

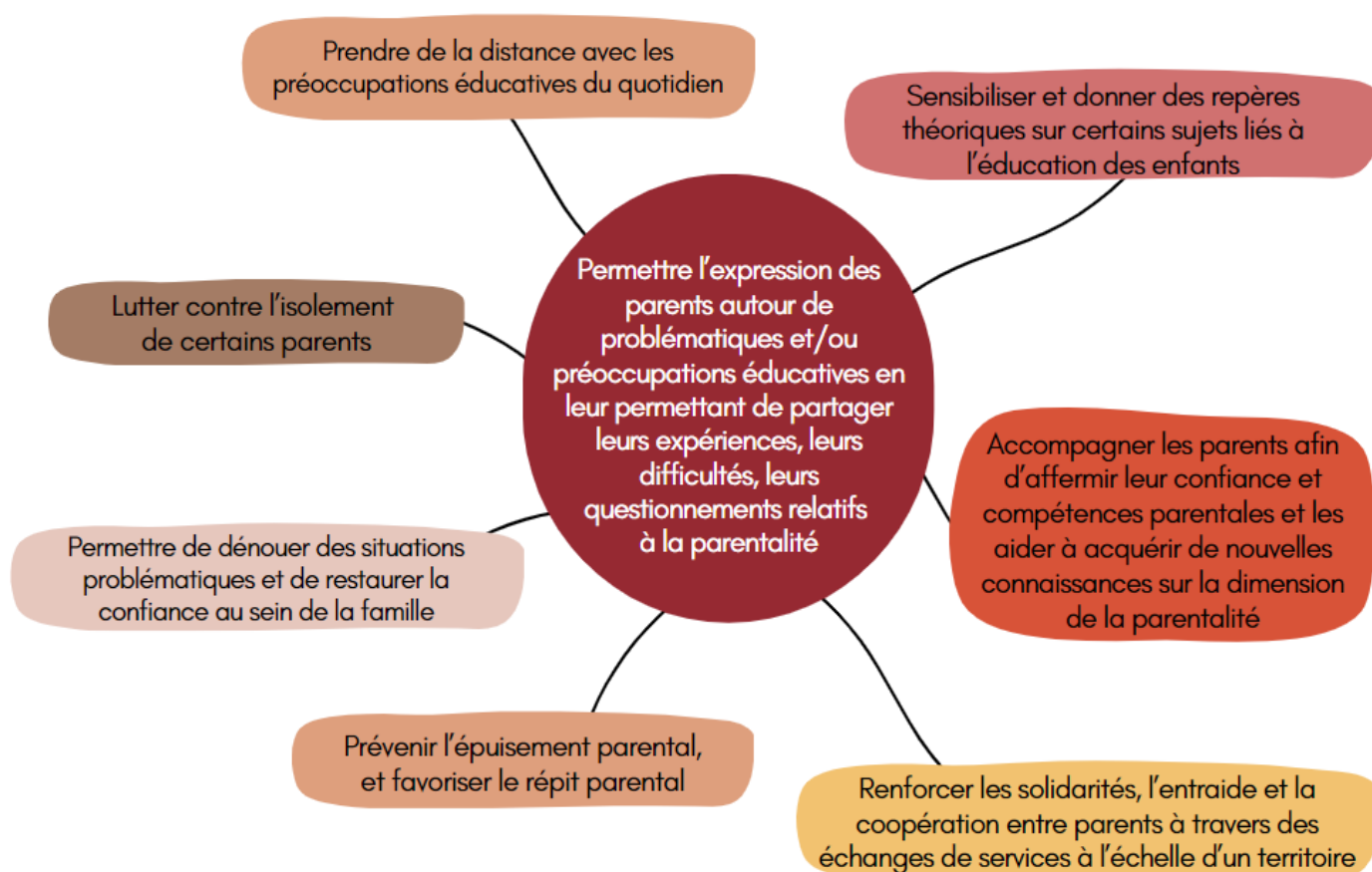
Concrètement cette offre de soutien à la parentalité permet aux parents de renforcer leur confiance en eux et leurs compétences parentales, en :

- Partageant des moments privilégiés d'échange, de complicité, de nouveaux modes de relations avec leur enfant
- Échangeant plus facilement avec d'autres parents en présence de professionnels, autour de leurs problématiques ou préoccupations éducatives en partageant leurs expériences ;
- Trouvant des repères théoriques et de nouvelles connaissances sur certains sujets liés à l'éducation des enfants

Les intervenants doivent avoir une **posture spécifique d'écoute et de retrait** qui permet de laisser émerger des solutions élaborées par les parents et donc de reconnaître ceux-ci dans leur capacité et leurs compétences, en encourageant la **pair-aidance**.

¹ Définition adoptée par le comité national de soutien à la parentalité le 10 novembre 2011.

L'accompagnement collectif à la parentalité vise ainsi à **proposer à tout parent le désirant un espace lui permettant d'enrichir des compétences parentales**, et **répond aux objectifs socles cumulatifs suivants** :



Pour qui ?

Les actions de soutien à la parentalité s'adressent aux futurs parents et aux parents d'enfants jusqu'à son autonomie.



Focus thématiques

Dès lors que la thématique répond à un besoin des parents et aux objectifs socles (cf. schéma ci-dessus), elle peut être abordée. A titre d'exemple :

Arrivée de l'enfant

Ces actions s'adressent aux futurs parents et aux parents qui viennent d'accueillir leur enfant. Elles couvrent la période périnatale et jusqu'aux 3 ans de l'enfant. Entre partage de questionnements et d'expériences, information et orientation, ces actions peuvent permettre de travailler sur l'établissement des liens parents-enfants en présence ou non de l'enfant.

Handicap

Il peut s'agir d'une situation de handicap qui concerne l'enfant et/ou son parent. Toutes les formes de handicap sont concernées (moteur, cognitif, psychique, troubles Dys etc). Les besoins particuliers de ces familles peuvent conduire à leur proposer des actions spécifiques afin d'aborder les questionnements liés à cette situation.

P@rents, parlons numérique

Il s'agit d'un label attribué pour des projets qui répondent aux besoins d'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif avec leur enfant, centré autour de l'usage des écrans. Ces actions visent notamment à permettre aux parents de mieux cerner les enjeux du numérique, les outils permettant de se familiariser avec les supports numériques existants auxquels leurs enfants peuvent se référer, et à les soutenir notamment dans la mise en place d'un cadre structurant en recherchant une autonomie progressive adaptée à l'âge de l'enfant.

P@rents, parlons numérique

Il s'agit d'un label attribué pour des projets qui répondent aux besoins d'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif avec leur enfant, centré autour de l'usage des écrans. Un [cahier des charges dédié](#) précise les axes de ces actions. Ces actions visent notamment à permettre aux parents de mieux cerner les enjeux du numérique, les outils permettant de se familiariser avec les supports numériques existants auxquels leurs enfants peuvent se référer, et à les soutenir notamment dans la mise en place d'un cadre structurant en recherchant une autonomie progressive adaptée à l'âge de l'enfant.

Relation enfant-parent et parent-adolescent

Ces actions s'adressent aux parents sous diverses formes, en fonction de l'âge de l'enfant. Elles peuvent apporter des repères sur le développement de l'enfant, et doivent nécessairement permettre d'engager une réflexion autour du vécu des relations familiales au regard des enjeux de la relation lors de certaines étapes de développement, notamment à l'adolescence.

Répit parental

Toutes les actions permettant aux parents ou aux familles de se ressourcer, si elles sont utiles, ne constituent pas en elles-mêmes des actions de soutien à la parentalité. Elles s'inscrivent toutefois dans cette politique dès lors que l'un au moins de leurs objectifs explicites est la prévention du burn-out parental ou l'amélioration de la qualité de la relation enfants/parents. Pour la branche Famille, intervenir autour du répit parental dans une démarche de prévention permet ainsi :

- de proposer une offre de service adaptée aux besoins de chaque parent en s'appuyant sur les ressources locales
- de réassurer les parents et de renforcer leurs compétences et ressources parentales
- d'accompagner/sensibiliser les acteurs locaux pour la prise en compte de la thématique du répit parental

De nombreux dispositifs ou actions existants à l'échelon national ou plus local contribuent déjà à offrir une réponse préventive aux parents en termes de répit parental. Les types de réponses apportés aux parents doivent réduire la tension de la situation présente et aussi travailler avec eux la dynamique familiale à court, moyen ou long terme.

A ce titre deux types de réponses doivent être articulés :

- Une réponse en matière de « suppléance parentale » : des modes de garde des enfants qui peuvent distinguer des accueils ponctuels et des accueils plus longs (un week-end, quelques jours, une semaine, un mois ...). Cette réponse permet aux parents d'avoir du temps pour eux qu'ils occupent à leur convenance pour une opportunité, faire des activités, ou des démarches, etc. Cette solution est à articuler et à penser en complémentarité avec les services déjà existants.
- Une réponse aux problématiques et questionnements des parents, un espace de prise de recul, permettant si besoin de travailler sur le fonctionnement familial.

Parallèle au répit parental, le *répit familial* doit, quant à lui, permettre à la cellule familiale et à chacun de ses membres de se ressourcer, se retrouver, de prendre ensemble des temps de pause, de loisirs ou de vacances.

Santé

La frontière entre santé et soutien à la parentalité peut paraître mince. Si l'état de bien être général que définit l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) à travers la notion de « santé » peut être un effet des actions de soutien à la parentalité, il convient que ce type d'action permette de travailler la relation familiale et/ou sur le rôle de parent. Il ne s'agit en ce sens pas de séances de sensibilisations aux préconisations d'éducation pour la santé, ni d'action à visée thérapeutique en direction de l'enfant et/ou de ses parents. Si les politiques de santé publique raisonnent en termes de public « à risque », ce n'est pas le cas des politiques de soutien à la parentalité.

Lien école-famille

Les actions de soutien à la parentalité doivent se distinguer des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas). Elles peuvent aborder les enjeux autour de la scolarité de l'enfant, les facteurs de réussites scolaires, les relations parents-enfants et parents-enseignant autour de l'école et de l'enfant-élève.

Séparation / Deuil

Les situations de séparation, ou de perte du conjoint ou d'un enfant peuvent fragiliser les liens familiaux. Ces actions visent à favoriser la parole, à accompagner le processus de deuil et/ou de rupture, et la recherche de construction d'un nouvel équilibre familial.

Culture

La politique d'éveil artistique et culturel a pour objectif de marquer la place et le rôle des parents dans la transmission de leur culture et dans l'accueil de la culture de l'autre. En ce sens les parents se trouvent valorisés dans leur rôle de passeurs de culture. C'est aussi par l'éveil artistique et culturel que les enfants sont accompagnés dans la construction de leurs goûts, de leurs choix, de leur conscience et de leur culture. L'éveil artistique et culturel fait l'objet d'une étroite collaboration entre les collectivités territoriales et le ministère de la Culture, représenté par ses Directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Les actions de soutien à la parentalité peuvent s'appuyer sur des supports culturels de diverses natures. Ainsi, au-delà d'ouvrir l'accès à la culture pour les familles, amener les parents à engager une réflexion sur leurs pratiques (et non pratiques) culturelles, les raisons, les enjeux pour l'enfant et pour la relation parent-enfant, et viser à les accompagner pour des pratiques culturelles familiales autonomes.

Existe-t-il un cadre de référence ?

La Charte nationale de soutien à la parentalité (État 2022) et le Référentiel de soutien et/ou d'accompagnement parentalité de la branche Famille (2024) réaffirment ce cadre d'intervention.

La charte nationale

de Soutien à la parentalité

8 grands principes pour accompagner les parents

- ✓ **Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents** : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.
- ✓ **S'adresser à toutes les familles** quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles: les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.
- ✓ **Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale**, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.
- ✓ **Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte** : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés
- ✓ **Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale** : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.
- ✓ **Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant**. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité: grands-parents, beaux- parents, familles recomposées...
- ✓ **Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle** : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.
- ✓ **Garantir aux personnes** qui recourent à une action de soutien à la parentalité **que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre: ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques**. Ces intervenants doivent fournir un extrait de casier judiciaire Volet 3 vierge.

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

2. Proposition de méthode

POUR ÉLABORER UN PROJET PARENTALITÉ

Des parents vous ont peut-être exprimé leurs préoccupations quant à leur rôle éducatif. Vous pressentez qu'une action pourrait les aider à trouver des réponses. Pour savoir si une action serait pertinente à développer, il convient de poser un diagnostic objectif et partagé.

Comment faire ?

1. Réaliser un diagnostic

Le diagnostic, est une phase préalable à tout projet. C'est l'étape d'analyse qui permet de mieux connaître ce qui est proposé aux parents sur le territoire, et d'affiner leurs besoins (identifiés et/ou exprimés). Il comporte trois phases :

- La présentation du territoire et des caractéristiques des familles
- Un état des lieux de l'offre de service existante
- L'adéquation entre les besoins potentiels et l'offre.

Le diagnostic a une durée de validité d'environ 4 ans. Il peut être réinterroger avant cette échéance.

Conseils méthodologiques pour réaliser un diagnostic

► Choisir le niveau géographique d'analyse et les sources de données adaptés

Délimiter le territoire géographique de façon précise

En fonction de votre intention, il vous appartient de définir l'échelle que vous ciblez pour mener votre projet : commune, intercommunalité ou département.

Recueillir des informations quantitatives et qualitatives concernant le territoire

- **Adaptez vos choix en fonction du projet que vous envisagez**

Les actions parentalité s'adressent globalement aux futurs parents et parents jusqu'à l'âge adulte de leur enfant. Toutefois votre projet peut concerner une tranche d'âge précise, dans ce cas vous veillerez à recueillir uniquement les données relatives à cette tranche d'âge.

- **Mobilisez les données utiles**

Chaque donnée présentée doit permettre de mettre en évidence une information précise. Demandez-vous à quoi va servir cette information. Si elle n'apporte rien de spécifique, réfléchissez à l'intérêt de la rechercher.

Avant de démarrer la réalisation d'un diagnostic, il est essentiel vérifier l'existence de diagnostics préalables réalisés dans le cadre des Schémas départementaux de services aux familles (SDSF), des Conventions territoriales globales (CTG), de la politique de la ville, etc... Ceux-ci peuvent déjà comporter de nombreux éléments dont vous avez besoin. Vos référents Caf peuvent vous accompagner dans cette étape. Vous pouvez également vous rapprocher des chargés de coopération CTG s'ils sont présents sur votre territoire

Vos données peuvent être présentées sous plusieurs formes - commentaires détaillés, tableaux, graphiques, etc. - selon votre choix, mais mettez-vous à la place du lecteur : il doit tout comprendre sans se demander pourquoi vous avez mis en avant telle information. Il est donc nécessaire de commenter chaque information principale.

Des données quantitatives peuvent être issues de plusieurs sources : INSEE, Caisse d'allocations familiales (Caf), Caisse de mutualité sociale agricole (CMSA), etc. Pensez à citer vos sources (organisme, nom de l'étude, année, territoire concerné).

Pour avoir une connaissance de la population globale, les données INSEE sont adaptées à un premier niveau d'information : nombre d'habitants du territoire, nombre de familles résidant sur ce territoire, etc.

Les données Caf quant à elles étant plus récentes permettent d'affiner les caractéristiques des familles. Cependant, bien qu'elles concernent un nombre important des familles d'enfants de 0 à 18 ans, elles n'intègrent pas les familles non allocataires, telles que celles avec un seul enfant ayant des ressources élevées, ou des familles ayant plusieurs enfants mais dont un seul est encore à charge au sens des prestations familiales.

• Comparez les données

Les données statistiques sont à comparer au territoire de l'échelle géographique supérieure. Elles doivent être analysées et permettre de poser un constat.

Échelle du territoire visé	Territoire de référence (échelle de comparaison supérieure)	Échelle de comparaison complémentaire
Ville	Communauté de communes	Département
Communauté de communes	Département	France métropolitaine
Département	France métropolitaine	/

Ex : le nombre de familles de la commune ciblée comparé au nombre de familles de la communauté de communes doit aider à mesurer l'importance démographique du territoire, c'est-à-dire s'il concentre une part importante ou faible des familles.

Vous pourrez comparer les données étudiées avec celles du précédent diagnostic pour mesurer les évolutions et dégager une tendance en hausse, baisse ou stable de la situation.

► Identifier les partenaires à associer à votre démarche

Pensez à partager votre diagnostic avec d'autres acteurs engagés dans la démarche ou concernés par celle-ci (des personnes qui interviennent sur les territoires observés, avec les publics et/ou sur les dispositifs considérés). Ils pourront vous apporter leurs connaissances, vous faire part de leurs observations et de leurs questionnements et vous permettront ainsi d'enrichir le diagnostic et d'aboutir à une analyse commune.

Dans l'idéal, veiller à identifier les acteurs et le niveau de partenariat en amont de votre diagnostic (consultation, participation à la démarche, etc.)

► Délimiter votre démarche dans le temps

Limitez votre démarche dans le temps, car la phase de diagnostic, par crainte de ne pas être exhaustif, pourrait ne jamais réellement prendre fin, et vous pourriez perdre votre motivation ou l'adhésion des parents et des acteurs locaux qui vous ont accompagné dans cette aventure...

Élaborez un calendrier des diverses étapes de votre démarche : recueil de données, recensement de l'offre existante, recueil des besoins, analyses, propositions de pistes d'actions. Et gardez à l'esprit que certaines phases demandent plus de temps que d'autres.



Proposition de contenu pour un diagnostic « parentalité »

Une fiche type permet de recueillir les données statistiques auprès de la Caf des Pyrénées-Orientales (cf. annexe).

Dans le cadre du respect du secret statistique et pour éviter de reconnaître les familles concernées sur des territoires où peu de familles résident, les effectifs inférieurs à 5 ne sont pas diffusés ou des informations sur une zone de moins de 100 habitants.

► Le territoire et ses caractéristiques principales

Les chiffres entre parenthèses vous indiquent la ligne à laquelle vous reporter sur la fiche de données statistiques disponible en ligne.

La population (1)

Dans toute démarche diagnostic, il est nécessaire d'avoir une vision globale du territoire et de ses caractéristiques principales.

Cette donnée sur le nombre d'habitants permet de savoir si le territoire est plus ou moins peuplé par rapport au territoire de référence.

Ex : X % de la population départementale vit sur la communauté de communes A ; c'est la Xème communauté de communes du département la plus peuplée.

Le nombre de familles avec enfant(s) âgé(s) de 0 à 18 ans (2)

Le nombre de familles avec au moins un enfant(s) âgé(s) de 0 à 18 ans permet une comparaison avec le territoire de référence. Cette information permet de mesurer l'évolution sur plusieurs années et de noter si le territoire enregistre une progression ou une diminution du nombre de foyers. Elle peut permettre d'évoquer l'attractivité du territoire pour de nouvelles familles ou au contraire sa désertification.

Elle peut être mise en lien avec les caractéristiques géographiques, économiques, le renouvellement des familles sur le territoire, etc. : Quelles causes et incidences pour les familles ?

Ex : On constate une forte concentration des familles sur telles communes du territoire.

L'évolution du nombre de familles allocataires avec enfant(s) à charge de moins de 18 ans (3)

Cette donnée permet d'indiquer si les données disponibles étudiées (Caf et non Insee) sont représentatives des familles du territoire. L'analyse sera différente si les familles allocataires représentent 60 % des familles avec enfant de 0-18 ans du territoire ou si elles en représentent 95%.

Ex : Sur le territoire, on dénombre xxx familles allocataires avec enfant à charge en N-1(année de référence disponible). Le nombre de familles allocataires avec enfant a augmenté de x% entre N-5 et N-1, contre x% en moyenne nationale (prendre le territoire de référence)

Le taux d'activité (emploi+chômage) des familles allocataires avec enfants de 0 à 18 ans (4)

Cette information peut permettre d'évoquer l'activité socio-économique du territoire, et de savoir si les deux parents travaillent ou non. C'est également une information importante lorsque vous étudierez les modalités de mises en œuvre de vos actions (jours et horaires adaptés aux familles).



Pour aller plus loin...

Vous pouvez compléter les informations recueillies par des éléments liés à l'environnement des familles, en pointant les particularités du territoire et le lien avec des besoins potentiels des familles :

- **proximité et accessibilité (localisation du territoire par rapport aux communes principales, offre de transports en commun...)**
- **habitat et cadre de vie (zone HLM, pavillonnaire, présence de parcs pour enfant...),**
- **vie économique et emploi (commerces, zones artisanales...), etc.**

► Les données indiquant des *besoins potentiels* de soutien à la parentalité

Les informations que vous allez recueillir vont vous permettre d'affiner votre connaissance des caractéristiques des familles du territoire et de certains moments clés où elles pourraient avoir besoin de soutien ou d'accompagnement. Veillez à recenser les données qui correspondent à votre projet.

Les caractéristiques des familles et les moments clés où elles pourraient avoir besoin de soutien ou d'accompagnement

• Les naissances

- Le nombre de naissances et son évolution (5)

Cela vous indique si le territoire connaît une forte natalité, ou si elle est relativement stable ou en diminution ces dernières années.

- La part des familles vivant une première naissance (6)

La première naissance d'un enfant au sein d'une famille constitue un moment de découverte de la parentalité. Les nouveaux parents découvrent leurs futurs responsabilités et rôles, et peuvent ressentir le besoin d'être soutenus à l'arrivée de leur premier enfant.

Vous pouvez recueillir le « nombre de familles allocataires avec une première naissance » et le comparer au « nombre de familles allocataires ayant connu une naissance » (incluant celles qui vivent une première naissance et celles qui ont déjà un enfant).

Ex : Sur le territoire, parmi les familles ayant accueilli une naissance en 2024, pour x % d'entre elles il s'agissait de la naissance de leur premier enfant.

• Les familles avec enfant(s) de moins de 18 ans selon la tranche d'âge de l'enfant (7)

Les tranches d'âge préconisées correspondent aux étapes charnières de développement de l'enfant entre la petite enfance, l'enfance et l'adolescence, qui peuvent impacter sur l'organisation de la vie familiale et les liens parents-enfants : de 0 à 5 ans ; de 6 à 11 ans ; de 12 à 17 ans.

Ces données permettent de calculer le pourcentage de familles avec au moins un enfant de la tranche d'âge définie par rapport aux familles avec enfant de moins de 18 ans.

Ex : sur le territoire 43% des familles ayant à minima un enfant de moins de 18 ans ont au moins un enfant de 12 à 17 ans.

Cette information sera à mettre en parallèle lors de l'analyse avec l'offre qui est proposée aux parents de cette tranche d'âge, qui peut s'avérer insuffisante.

• Les familles vivant une séparation (8)

La séparation des parents entraîne généralement des incidences sur l'organisation familiale, et peut altérer la communication entre les parents autour de l'éducation des enfants, l'exercice conjoint de l'autorité parentale, etc.

Cette donnée permet d'analyser si le territoire est plus ou moins touché par les séparations que celui de référence. A ce titre, savoir si le territoire connaît un nombre important de séparation peut amener à se poser la question de besoins spécifiques pour ces familles.

Ex : Près de x% des parents allocataires du territoire, soit xx familles, ont connu une rupture au cours de l'année N-1 (divorce, séparation, isolement après vie maritale) soit une baisse de x% par rapport à N-5.

Les indicateurs de besoin potentiel liés à des facteurs de fragilité

Plusieurs indicateurs peuvent être retenus comme des indicateurs de fragilité potentielle. Il ne s'agit pas d'affirmer que ces familles sont nécessairement fragiles, mais d'identifier des facteurs susceptibles de mener à un besoin potentiel en matière d'accompagnement à la parentalité.

• Les familles nombreuses (ayant 3 enfants et plus âgés de moins de 18 ans) (9)

Ces données permettent de mesurer le pourcentage de familles nombreuses (3 enfants et plus) parmi l'ensemble des familles avec enfant âgé de moins de 18 ans.

Ex : Avec un taux de familles nombreuses de x %, le territoire visé se situe en-dessous de la moyenne du territoire de référence. Toutefois, cette donnée est à relativiser car ce territoire ne compte qu'un faible nombre de familles.

- **Les familles monoparentales (10)**

Ces données permettent de mesurer le pourcentage de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec enfant âgé de moins de 18 ans.

Ex : Avec un taux de familles monoparentales de x %, le territoire concerné se situe au-dessus de la moyenne du territoire de référence. Toutefois, cette donnée est à relativiser car ce territoire ne compte qu'un faible nombre de familles

- **Les familles à « bas revenus » (en situation de précarité économique) (11)**

Les « familles à bas revenus » correspondent aux familles vivant avec des revenus inférieurs à un certain seuil qui souligne leur forte précarité économique.

Cette donnée permet de calculer le pourcentage de familles à « bas revenus » parmi les familles allocataires avec enfant(s) à charge.



Pour aller plus loin...

En fonction des thématiques que vous envisagez d'aborder, vous pouvez compléter les informations recueillies par des éléments liés à des situations spécifiques : handicap, incarcération d'un parent, adoption, naissances multiples, ...



Les données évoquées ci-dessus peuvent vous être transmises par la Caf sur la base de ses fichiers allocataires et de ceux de l'INSEE.

Vous devez préciser :

- l'échelle du territoire de l'étude et du territoire de référence
- les tranches d'âge des enfants, si votre action cible les familles selon l'âge des enfants.

Adressez votre demande en lien avec votre conseiller en développement territorial, par mail à **etudes@caf66.caf.fr** en complétant le formulaire à télécharger sur le site Caf.fr / Professionnels < Offres et services < Ma Caf < Parentalité < [Les outils](#).

Il est nécessaire d'anticiper votre demande, car l'extraction des données peut nécessiter un certain délai.

► Les demandes décelées ou exprimées ne suffisent pas toujours

« Demander », c'est faire connaître à l'autre son besoin. Spontanée ou facilitée, la demande doit être étudiée avec soin afin de préciser le besoin.

Dans la pratique, il n'est pas rare que certains besoins ne fassent pas l'objet d'une demande. Parfois, certaines demandes sont prises en charge mais ne correspondent pas à un réel besoin... L'idéal est donc d'essayer de faire se rencontrer le besoin, la demande et la réponse.

Ex : La structure X rencontre, lors de différents moments, des familles qui expriment auprès des professionnels le besoin de pouvoir prendre du temps avec leurs enfants. La demande est assez claire « Passer du temps avec son enfant », mais quel est exactement le besoin ? Le besoin est-il de consolider le lien parent-enfant ? De retrouver des relations quotidiennes apaisées ? De pouvoir rencontrer d'autres parents et enfants ?

En fonction des caractéristiques du besoin, les objectifs du projet développé ne seront pas les mêmes...

La réponse au besoin est le fondement d'un projet. Le besoin peut se déterminer par rapport à des normes établies, des manques constatés sur la base d'études, d'enquêtes. Il peut aussi être pressenti ; il convient alors de vérifier avec la population la réalité de celui-ci, son importance, puis de formuler, avec elle, des stratégies appropriées pour y répondre.

Les actions proposées aux parents sur le territoire

Une partie de votre diagnostic doit démontrer que vous avez repéré, même si vous n'êtes pas encore entré en contact avec eux, les autres acteurs locaux qui interviennent auprès des parents et en particulier ceux qui proposent des actions de soutien à la parentalité.

Cette partie constitue donc l'état des lieux des initiatives locales destinées aux parents et des structures de proximité existantes (ou en projet) sur le territoire, et plus particulièrement l'offre relevant de l'accompagnement à la parentalité.

Les actions et services de soutien à la parentalité proposés sur le territoire*

- les Lieux d'accueil enfants parents (Laep)
- les actions d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- les activités partagées parents-enfants,
- les groupes d'échanges ou de parole entre parents,
- les groupes d'entraide entre parents,
- les Points accueil écoute jeunes (PAEJ)
- les services de médiation familiale
- les Espace de rencontres
- les Promeneurs du net Parentalité
- les services d'aide et d'accompagnement à domicile

Les structures de proximité

- Les accueils de la petite enfance (ex : crèches, assistants maternels, relais assistants maternels, maisons d'assistants maternels, organismes de garde à domicile...)
- Les accueils de l'enfance (ex : accueils de loisirs) et de la jeunesse (Point information jeunesse)
- Les structures d'animation de la vie sociale (ex : espaces de vie sociale, centres sociaux)
- Les services institutionnels (ex : consultations de la Pmi)
- Les établissements scolaires publics et privés (maternelle, élémentaire, collège et lycée)
- Les associations locales qui interviennent auprès des familles...

N'oubliez pas de **mentionner vos propres actions** le cas échéant.

Indiquez clairement à quel(s) besoin(s) des parents ces actions ou services répondent.



*Des fiches annexées à ce guide présentent ces actions et services. Pour repérer l'offre labellisée ou conventionnée dans le domaine du soutien à la parentalité proposée dans les Pyrénées-Orientales, consultez le site recensé par le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents des Pyrénées-Orientales (Réaap66).

[↓ Découvrez des informations et des ressources sur **monenfant.fr** et sur **parents-pros66.fr**](#)

► L'adéquation entre les *besoins potentiels* et l'offre existante

Adéquation entre besoins et offres

Vous avez à présent une meilleure connaissance des familles du territoire et de l'offre qui leur est proposée. L'analyse des informations recueillies doit vous amener à dégager un constat sur la situation du territoire et à mettre en lumière les manques, les ressources et les besoins potentiels en matière de soutien à la parentalité.

Pensez à ne pas traiter uniquement des fragilités du territoire mais à valoriser aussi ses ressources et son potentiel !

Ex : les parents du territoire ont des enfants en bas âge et peu d'espaces où partager un moment particulier avec leur enfant ou évoquer leurs questionnements avec d'autres parents. L'offre de transport relativement faible ne leur permet pas de se rendre dans la commune X qui propose une action qui pourrait répondre à leurs besoins.

Des observations qualitatives pour enrichir le diagnostic

Cette étape correspond à l'enrichissement de la partie qualitative de votre diagnostic. Elle sert également à rendre votre diagnostic participatif en associant directement les personnes concernées par votre futur projet. Quelques pistes vous sont proposées pour vous permettre de recueillir les besoins et attentes des parents.

Les acteurs que vous pouvez interroger

Vous pouvez faire s'exprimer directement les parents et/ou recueillir les observations et expériences des acteurs qui interviennent auprès d'eux, tels que :

- les porteurs de projets, dans le champ de la parentalité, mais aussi plus largement les structures au contact des parents, comme les centres sociaux
- les partenaires institutionnels et élus locaux (Éducation nationale, Caf, MSA, Conseil départemental, communes, communautés de communes...)
- les associations qui agissent au côté des familles
- les acteurs de terrain au contact des parents : professionnels de l'éducation, professionnels de santé, etc.

Les questionnements à approfondir

Les questions pourront porter sur le rôle de parent et leurs attentes en matière d'accompagnement à la parentalité. Choisissez des mots simples, parlez plutôt de préoccupations ou difficultés que de problèmes des parents surtout quand vous vous adressez directement à eux.

Exemples de questionnement auprès des parents :

- ressources et difficultés dans le rôle de parent ;
- attentes en matière de soutien à la parentalité (type de soutien, horaires et jours, localisation...) ;
- connaissance et recours à l'offre de soutien à la parentalité ;
- satisfaction par rapport à l'offre existante.

Exemples de questionnement auprès des intervenants professionnels et bénévoles et des partenaires sur le champ de la parentalité :

- habitudes de travail (partenariat, orientation...) ;
- besoins des parents identifiés et non couverts ;
- points d'appuis et difficultés dans la mise en œuvre d'actions de soutien à la parentalité ;
- mode de collaboration parents – professionnels/bénévoles.

L'étude de besoins

Différents outils existent pour réaliser cette étape (questionnaire, entretien, groupe focus...).

Le choix de l'outil pour réaliser l'étude dépend du public ciblé : certains sont mieux adaptés aux parents, d'autres aux professionnels.

Pensez à bien définir en amont de quelle manière vous réaliserez l'étude, analyserez les résultats et les restituerez.

Prenez le temps de construire vos outils de recueil des besoins (ex : questionnaire ou grille d'entretien) pour qu'ils soient les plus pertinents et neutres possibles (ex : une phase de test auprès de quelques parents peut être utile).

Les questions directes ne doivent pas influencer les réponses. Par exemple, si vous demandez à un parent s'il souhaite participer à des temps d'activité avec son enfant, a priori une grande majorité vous répondra « oui », mais cela ne signifie pas qu'il souhaiterait y participer par votre biais, se rendre disponible sur vos créneaux, etc.

Les questions doivent donc permettre d'extraire des faits à partir des réponses (ex : connaissez-vous telle action ? quelles sont vos préoccupations principales en matière d'éducation ? Avec qui partagez-vous vos questions lorsque vous souhaitez parler de votre rôle de parent ?). Vous pouvez proposer diverses réponses au choix qui, elles aussi, doivent être relativement neutres.



Différentes méthodes pour réaliser une étude de besoins vous sont présentées en annexe 2.

Pour vous aider dans le choix et/ou l'élaboration de vos outils n'hésitez pas à vous rapprocher de la coordonnatrice du Réaap 66.



reaap@caf66.caf.fr

2. Définir un projet à partir des besoins identifiés

La réalisation du diagnostic vous a permis de repérer des besoins et de vérifier si les besoins perçus sont déjà satisfaits, entièrement, partiellement ou pas du tout. Il vous a également permis de mettre en lumière les points forts et les faiblesses du territoire et aussi d'identifier les acteurs locaux et leurs relations.

Vous avez formulé des constats. A partir de ces constats, une ou des problématiques vont apparaître. C'est pour répondre à ces « problématiques » que vous allez définir les actions à mettre en place et les moyens nécessaires à leur réalisation.

A présent, vous devez délimiter votre projet, le structurer, définir des objectifs, le public ciblé, les partenaires potentiels, le calendrier et le budget.

► Définir des objectifs

Les objectifs principaux ou généraux de votre projet

Un objectif principal vise à répondre à la problématique : il s'agit du but à atteindre au sens large, il définit un axe pour répondre aux besoins. Formuler des objectifs généraux vous permet de concrétiser une idée : quel est le but que vous vous proposez d'atteindre ? Ils renvoient à la notion d'intention, de visée, de finalité.

Ex : Favoriser le développement de liens inter et intra familiaux des parents et des enfants de XX à XX ans.

Les objectifs opérationnels

Un objectif opérationnel, correspond aux modalités concrètes choisies pour répondre à la problématique, et atteindre l'objectif principal.

C'est une description claire et précise du résultat que l'on veut obtenir.

Un objectif doit être simple et mesurable et renvoyer à des données observables dans une durée précise. C'est un résultat à atteindre et non pas une tâche à accomplir. Souvent on confond "objectif" et "moyen".

Ex : Un porteur de projet peut avoir comme objectif de créer un groupe de parole. Or, la création d'un groupe de parole est un moyen. En fait, l'objectif sera, par exemple, de permettre aux parents de trouver des solutions adaptées à leur problématique éducative. On présuppose que la réunion de parents au sein d'un groupe de parole contribue à atteindre l'objectif.

L'objectif doit préciser le changement attendu : Augmenter des connaissances ? Développer des compétences ? Permettre l'adoption d'un comportement plus adapté à la situation... ?

Il doit être formulé en démarrant systématiquement par un verbe d'action : mettre en place, organiser, associer...

► Déterminer l'action à mettre en place

L'action doit permettre d'atteindre le ou les changements visés, et nécessite compétences, outils et moyens adaptés.

Pour formaliser au mieux votre projet il est nécessaire de répondre de façon argumentée aux questions suivantes :

De quoi s'agit-il ? Quelle action ? Comment s'inscrit-elle dans le domaine de l'appui à la parentalité ?

Pourquoi est-il essentiel de proposer cette action ?

Reprendre les principaux constats issus du diagnostic et la problématique qui en a résulté, expliquer brièvement qui est à l'origine de cette action, qui a partagé cette problématique, et surtout les objectifs visés.

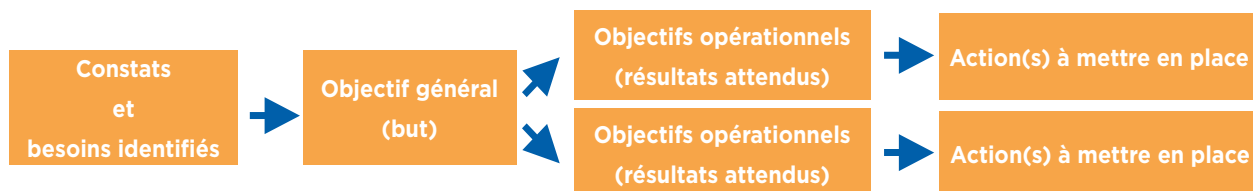
Où se déroulera-t-elle ? Territoire(s), salle, ...

Quand aura-t-elle lieu ? Jours, horaires, fréquence...

Pour qui ? Public cible

Avec qui ? Type de partenariat avec d'autres structures, intervenants de la structure ou extérieurs (prestataires)...

Comment ? Descriptif du déroulement de chaque étape, tâches à réaliser ...



► Estimer les moyens nécessaires

L'action nécessite la mobilisation de ressources. Vous devez faire l'inventaire des besoins humains, matériels, financiers, et les compétences nécessaires à la réalisation du projet.

Quelques questions à se poser

- ✓ Quels outils existent (outils pédagogiques, d'animation, d'activité...)? Sont-ils adaptés à notre situation ?
- ✓ Quels sont ceux dont nous maîtrisons l'utilisation ? Sinon, comment peut-on se former ?
- ✓ Qui dispose déjà de ces compétences et peut se joindre au projet ?
- ✓ Quels moyens sont nécessaires à la réalisation du projet ?
- ✓ Quels sont ceux qui s'offrent à nous ? Quels sont ceux qui nous font défaut ?
- ✓ Disposons-nous du temps nécessaire à l'action : durée des activités, période d'activité... ?
- ✓ Nos locaux sont-ils adaptés à l'activité que nous envisageons : accueil du public, rencontres individuelles... ?
- ✓ Comment identifier le public visés ? le mobiliser, le contacter ?
- ✓ Notre structure dispose-t-elle des outils de communication nécessaires (matériels informatiques, accès à Internet, outils de mise en forme...) ?
- ✓ Avons-nous exploré les différentes possibilités de financements ?
- ✓ Quelle serait l'alternative minimum en cas de contraintes fortes sur les ressources ?



Communiquer pour mobiliser le public

La communication est essentielle pour faire connaître l'action, le projet. Il est nécessaire d'identifier les moyens à mettre en oeuvre pour diffuser l'information. Quels sont les vecteurs, médias et supports (écrits et numériques) ?

Des supports écrits (tract, mail, affiche, dépliant...) diffusés à la sortie des écoles, par le biais de partenaires (ex : association des parents d'élèves), dans la presse, au sein des structures et lieux publics (crèche, mairie, écoles, commerces...). Les réseaux sociaux facilitent aussi la diffusion large au sein de groupe de parents et/ou de réseaux de partenaires-relais.

► Établir un échéancier

L'échéancier vous permet de découper et visualiser dans le temps les différentes tâches à accomplir et sert de point de repères dans l'avancée du projet. Vous pouvez ainsi établir un calendrier de toutes les étapes du projet, du diagnostic à l'évaluation de l'action.

Il vous permettra également de planifier la charge de travail.

► Élaborer un budget

Vous devez estimer précisément les montants des charges (dépenses) et des recettes (subventions, cotisations, ventes, etc.) se rapportant à la mise en œuvre du projet et ainsi définir les besoins financiers pour la réalisation des actions.

Ce budget permettra aux financeurs de connaître exactement le montant de leur participation et celle de chacun des partenaires. Le cofinancement des projets doit être recherché.

Le budget doit être établi en respect des règles comptables en vigueur.

► Préparer l'évaluation de l'action dès son élaboration

L'évaluation se construit au regard des objectifs qui ont été déterminés. C'est un préalable à la mise en œuvre de l'action afin de recueillir au fur et à mesure les informations utiles et de réajuster si nécessaire le projet.

Il s'agit d'apprécier l'impact et les effets obtenus par rapport à ceux initialement recherchés. L'évaluation doit mesurer les impacts de l'action/du projet (ce qu'elle a produit, modifié...), et les conditions de sa réalisation (ce qui a bien fonctionné tant dans l'élaboration et la réalisation du projet que ses effets). Elle permet aussi d'assurer le suivi du projet, d'identifier les éventuelles modifications à apporter et d'en tirer les enseignements : erreurs commises, difficultés rencontrées, voies et moyens pour progresser...

L'évaluation doit être construite dans la concertation pour que chacun (équipe projet, partenaires, bénéficiaires, financeurs...) puisse y trouver ce qu'il attend. Elle est indispensable pour décider de la poursuite du projet. Elle permet d'apprécier :

- L'**efficacité** de l'action => mesure de l'atteinte des objectifs
- L'**efficience** de l'action => mesure du rapport entre les résultats et toutes les ressources mises en œuvre (financières, humaines, techniques)
- La **pertinence** de l'action => mesure de l'adéquation de la réponse au besoin que l'action devait couvrir.

Les questions à se poser

- ✓ **Ce qui a été prévu a-t-il été réalisé ?** Il s'agit de décrire l'action mise en place.
- ✓ **L'action a-t-elle été utile ?** Il s'agit d'observer si elle a atteint ses objectifs en mesurant les changements obtenus.
 - Qu'est-ce qui a changé ?
 - A-t-elle eu des incidences non-prévues ?
 - Les modifications constatées ont-elles un rapport direct avec l'action ? Quels sont les indices qui permettent de l'affirmer ?...

Pour répondre à ces questions il est nécessaire d'analyser les données liées aux indicateurs recueillis auprès des personnes qui ont participé au projet, ainsi que celles obtenues auprès des personnes à qui s'adressait l'action.
- ✓ **Qu'est ce qui a favorisé ou freiné la réalisation et la réussite de l'action ?**
 - Les stratégies employées ont-elles permis d'assurer, ou non, la participation des parents ? Pourquoi ?
 - Quels ont été les obstacles à sa réussite ?
 - Qu'a-t-il fallu modifier en cours de route ? Pourquoi ?
- ✓ **Que faire de cette évaluation ?**
 - Comment utiliser les résultats de l'évaluation pour construire un nouveau projet ?
 - Les objectifs ont été atteints ; faut-il poursuivre malgré tout l'action ? Pour quelles raisons ?
 - De nouveaux besoins ont été constatés ; sommes-nous en capacité d'y répondre ?
 - la méthode de collectes des données reste la même, d'une époque et d'un endroit à l'autre, pour que la comparaison soit cohérente.
- ✓ **Qu'est-il possible d'améliorer, modifier, faire évoluer ? Quelles perspectives ?**
 - Comment utiliser au fur et à mesure les données de l'évaluation pour optimiser l'action ?
 - A-t-on pu répondre à tous les besoins du projet initial ?
 - Quel complément de ressources, de compétences aurait été nécessaire pour rendre l'action plus efficace et efficiente ?
 - Quelles personnes ressources auraient pu être sollicitées ?

Choisir les indicateurs

Les indicateurs sont au cœur de toute évaluation. Il n'existe pas d'indicateur parfait ; il importe de sélectionner des indicateurs qui permettent bien de mesurer ce que l'on cherche à mettre en évidence et de réajuster le projet.

L'indicateur se détermine durant le processus d'élaboration de l'évaluation. Il est nécessaire d'avoir une vision claire de ce que l'on veut obtenir et mesurer. Le nombre d'indicateurs doit se limiter aux sujets de préoccupation clés et ne porter que sur eux. De quelles informations avons-nous besoin pour définir si notre objectif est atteint ?

Aussi avant de les définir, il faut poser des critères que les indicateurs vont mesurer. Le critère, c'est l'élément de référence qui permet de juger, d'estimer, de définir quelque chose. Il exprime le sens donné à l'action.

L'indicateur :

- est une mesure directe plutôt qu'une approximation reposant sur des hypothèses
- ne mesure qu'une seule chose à la fois
- ne laisse aucun doute sur ce qu'il veut mesurer
- peut être quantitatif ou qualitatif, il est toujours une mesure
- la méthode de collectes des données reste la même, d'une époque et d'un endroit à l'autre, pour une comparaison cohérente.

Ex : D'ici un an, 50% des parents qui fréquentent l'action auront développé des relations positives avec leurs enfants : 50% est l'indicateur et le développement des relations positives est le critère.

En parallèle de la définition des indicateurs, il importe aussi de définir la méthode de collecte des données (les outils) qui permettront d'alimenter l'indicateur. Le tableau ci-dessous présente un exemple.

CRITÈRES	INDICATEURS	OUTILS
Capacité à prendre la parole dans un groupe	% de parents s'étant exprimés dans les groupes	Relevés à chaque séance par l'animateur, tableau de suivi
Prise d'initiatives spontanées par les participants	Nombre d'activités proposées par les participants	Carnet de bord de l'action
Amélioration du dialogue parents-enfants	Nombre de parents qui expriment leur satisfaction quant à l'évolution de la relation qu'ils ont avec leur enfant	Questionnaire, interview, entretien...

Pour rappel, dans le cadre de l'élaboration du projet et de son évaluation les principales caractéristiques des actions de soutien à la parentalité sont toujours à confirmer :

- **l'universalisme** : les actions de soutien à la parentalité s'adressent à tous les parents, sans ciblage d'une catégorie spécifique
- **l'importance de l'initiative locale** : les actions sont construites par et/ou avec les parents, en articulation avec l'offre existante, et en réponse à l'expression ou à l'identification d'un besoin ;
- **la place des parents** : les parents sont acteurs des actions de soutien à la parentalité. Elles valorisent leurs compétences, dans une logique de soutien mutuel ;
- **la gratuité ou la participation symbolique** des parents.



Les principales erreurs à éviter dans l'élaboration du projet

- L'absence de définition et de formalisation des finalités et des objectifs détaillés du projet
- Le manque d'articulation avec les démarches départementales et locales dans le domaine du soutien à la parentalité : Schéma départemental des services aux familles et Conventions territoriales globales
- Une attention insuffisante à la planification du projet et aux moyens nécessaires
- Une organisation peu définie et/ou mal explicitée
- Un suivi de projet peu structuré, sans référent
- Un volet communication symbolique qui n'atteint pas sa cible
- Un budget insuffisamment précis ou peu réaliste au regard des moyens mobilisables
- Des critères, indicateurs et modalités d'évaluation non identifiés avant le démarrage de l'action et/ou non suivis au fil du projet

3. Labellisation & financement

DES OFFRES DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

Les porteurs des actions et services de soutien à la parentalité s'engagent à respecter les principes énoncés dans la [Charte nationale de soutien à la parentalité](#), et ceux de la [Charte de la laïcité de la branche Famille](#) ainsi que ceux du [Contrat d'engagement républicain](#)⁽¹⁾.

Les fiches pratiques présentées dans ce guide apportent des précisions sur les différentes actions et services (cf. partie 5 du Guide).

La labellisation ou le conventionnement d'une action ou d'un service dans le domaine du soutien à la parentalité offre une diffusion large de communication sur l'action via une géolocalisation sur le site [monenfant.fr](#) et dans le cadre du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Réaap 66), et génère une adhésion automatique à ce réseau (*précisions sur les avantages de rejoindre le réseau page 23*).

1- Les actions de soutien à la parentalité

Pour quels types d'action ?

- ◆ Activités et ateliers partagés « parents – enfants »
- ◆ Groupe d'expression et d'échanges entre parents
- ◆ Groupe d'entraide entre parents
- ◆ Accompagnement individualisé des parents à distance
- ◆ Temps forts dédiés à la parentalité
- ◆ Contrat local d'accompagnement à la scolarité



Consulter le cahier des charges des appels à projets « Soutien à la parentalité » et « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » (Clas) de la Caf 66 de l'année pour prendre connaissance des critères d'éligibilité, des priorités départementales, et des modalités particulières de financement et de présentation des projets => [Caf.fr/Appels à projets thématiques](https://caf.fr/Appels%20a%20projets%20thematiques)

La demande de label ou de financement ?

Vous pouvez demander une labellisation avec ou sans financement ; la démarche est la même. Il vous faut cependant préciser au début de votre dossier en ligne si vous demandez un label avec ou sans financement.

Pour pouvoir bénéficier d'un financement par la Caf, les projets doivent également répondre aux différents critères définis par le Référentiel de soutien et/ou d'accompagnement à la parentalité ou celui du Contrat local d'accompagnement à la scolarité, de la branche Famille.

Vous déposez votre demande en ligne via la plateforme ELAN : <https://elan.caf.fr/aides>

Les demandes de financement auprès d'autres partenaires que la Caf sont à déposer directement aux services concernés. Chaque institution examine les demandes de financement selon ses procédures internes et communique directement sa décision au porteur de projet.

La Caisse d'allocations familiales assure l'instruction administrative des demandes déposées sur ELAN et les transmet directement aux membres du comité technique qui valide ou non les projets. Les projets sont en effet examinés dans le cadre du comité technique Parentalité du Schéma départemental des services aux familles (SDSF) composé des représentants de différentes institutions - Caisse d'Allocations familiales, Caisse de Mutualité sociale agricole Grand Sud, Direction des services départementaux de l'Education nationale, Direction départementale de l'Emploi, des Territoires et des Solidarités, Conseil départemental, Ville de Perpignan - et de la coordonnatrice du Réaap 66.

⁽¹⁾ le CER concerne les associations

► 2- Les autres services

Le développement de ces services se fait en adéquation avec les besoins des territoires.

Le projet de fonctionnement de la structure doit répondre au référentiel national dédié et fait l'objet d'un accompagnement particulier par la Caf.

- ◆ Lieux ressources
- ◆ Relais enfants-parents (lorsque le parent est incarcéré)
- ◆ Promeneurs du net « Parentalité »

=> Consulter le Référentiel de soutien et/ou d'accompagnement à la parentalité à retrouver sur le site Caf.fr.

- ◆ Lieux d'accueil enfants-parents (Laep)
- ◆ Services de Médiation familiale
- ◆ Espaces de rencontre
- ◆ Services d'aide et d'accompagnement à domicile

=> Consulter les Référentiels nationaux concernés à retrouver sur le site Caf.fr.

► 3- Quel accompagnement pour les porteurs de projet ?

Les conseillers de la Caf peuvent vous accompagner dans les différentes phases de vos projets dans :

- l'élaboration de diagnostics locaux afin de faciliter et objectiver la connaissance des besoins des familles sur les territoires ;
- la définition d'un projet adapté aux besoins des familles et aux caractéristiques du territoire ;
- le soutien financier éventuel au projet ;
- l'articulation avec les acteurs du territoire, et avec les objectifs des conventions territoriales globales lorsqu'elles existent localement ;
- la mise en œuvre du projet ;
- l'évaluation de l'action : recherche d'indicateurs qualitatifs et de satisfaction des parents.



Vous êtes invité à vous rapprocher du conseiller du secteur géographique sur lequel vous envisagez de développer une offre de soutien à la parentalité

N'attendez-pas !



**Cerdagne-Capcir
Conflent
CU⁽¹⁾ Ouest**

Laurence BOIX
06 64 38 00 71 - 04 68 08 25 65
laurence.boix@caf.fr

**Aspres
Vallespir
CU⁽¹⁾ Sud-Ouest**

Myriam EL-BAHRI
04 68 08 14 18
myriam.el-bahri@caf66.caf.fr

**Agly
Salanque
CU⁽¹⁾ Nord**

Véronique MONIER LE GOFF
06 64 37 97 43 - 04 68 08 14 73
veronique.le-goff@caf.fr

**Perpignan
& Canet en Roussillon**

Matthieu GREGOIRE
07 61 17 11 56 - 04 68 08 14 11
matthieu.gregoire@caf66.caf.fr
et
John THOMAS
06 64 38 01 52 - 04 68 08 14 06
john.thomas@caf66.caf.fr

CU⁽¹⁾ Est et Ouest

Raphaël BOURGEOIS
06 64 37 98 83 - 04 68 08 14 51
raphael.bourgeois@caf.fr

**Côte Vermeille
Côte Radeieuse
CU⁽¹⁾ Sud-Est**

Fatiha SBAGHI
06 64 38 00 86 - 04 68 08 67 70
fatiha.sbaghi@caf66.caf.fr

Pour les projets à vocation départementale

Sandrine DUPUIS
sandrine.dupuis@caf66.caf.fr

4. L'adhésion au RÉSEAU PARENTALITÉ 66



Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents des Pyrénées-Orientales (Réaap 66) regroupe les acteurs qui souhaitent se rencontrer, échanger et développer des projets autour du soutien à la fonction parentale.

Dans les Pyrénées-Orientales, l'animation du Réaap 66 est pilotée par la Caisse d'allocations familiales, en collaboration avec la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), la Ville de Perpignan, la MSA Grand Sud, ainsi que l'Education nationale et le Conseil départemental. *L'agence pour la cohésion des territoires (ANCT) soutient la Caf pour l'animation du réseau aux côtés de la Ville de Perpignan et de la MSA.*

Son action s'inscrit dans le cadre du Schéma départemental des services aux familles des Pyrénées-Orientales (SDSF) piloté par le Préfet.

La coordonnatrice départementale élabore le programme d'animation en prenant appui sur le comité technique « parentalité » du SDSF, et en concertation avec les acteurs du réseau.

Des partenaires animent des démarches à l'échelle locale (commune ou communauté de communes) pour la mise en réseau des acteurs au sein de réseaux locaux de soutien à la parentalité dont le redéploiement progressif est en cours.

► Qui peut adhérer ?

- Les parents en attente de l'arrivée de l'enfant et jusqu'à l'âge adulte de leur enfant
- Les associations, structures accueillants des enfants et/ou des familles, collectivités territoriales, établissements scolaires, travailleurs sociaux ou services des institutions, étudiants en travail social, cabinets libéraux, etc.

► Pourquoi adhérer ?

L'adhésion permet :

- L'accès à l'information dans le domaine du soutien à la parentalité sur des actions, des ressources thématiques (documentaire, pédagogique...), des journées d'études, des appels à projet, etc
- Une mise en lien avec des acteurs qui mènent des actions dans le champ de la parentalité, en particulier lors d'ateliers de partage d'expériences et de coconstruction d'outils méthodologiques
- La possibilité d'emprunter gratuitement des supports d'animation collective pour favoriser les échanges entre les parents

► Comment adhérer au Réaap 66 ?

La demande d'adhésion peut être formulée tout au long de l'année. Elle est gratuite et se renouvelle chaque année par tacite reconduction. Lorsque les actions ou services sont labellisés dans le cadre des appels à projets, l'adhésion de la structure au réseau est automatique. Vous souhaitez rejoindre le réseau des acteurs du soutien à la parentalité sans attendre, adhérez au Réaap 66 !

Pour adhérer il suffit de :

- télécharger le bulletin d'adhésion depuis le site parents-pros66.fr
- renseigner les informations de contact(s) et cocher les autorisations de transmission des informations par mail par la coordination du Réaap66.
- transmettre le bulletin signé à la coordonnatrice du Réaap66 pour enregistrement (reaap@caf66.caf.fr)

L'adhérent reçoit une carte d'adhésion numérique confirmant son inscription. Il peut à tout moment mettre fin à son adhésion par mail ou par courrier auprès de la coordonnatrice du Réaap66.

Le programme d'animation du Réaap66 et le détail des ressources qu'il met à disposition sont présentées ponctuellement en visioconférence.

5. Présentation des offres

DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ



Fiche 1 : Activités et ateliers partagés parents - enfants



Fiche 2 : Groupe d'expression, d'échanges entre parents



Fiche 3 : Groupe d'entraide entre parents



Fiche 4 : Accompagnement individualisé des parents à distance



Fiche 5 : Temps forts dédiés à la parentalité



Fiche 6 : Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)



Fiche 7 : Lieux ressources pour les parents



Fiche 8 : Relais enfants-parents (lorsque le parent est incarcéré)



Fiche 9 : Promeneurs du Net « parentalité »



Fiche 10 : Lieu d'accueil enfants-parents (Laep)



Fiche 11 : Service de médiation familiale



Fiche 12 : Espace rencontres



Fiche 13 : Service d'aide et d'accompagnement à domicile

Objectifs

- Favoriser des moments privilégiés d'échange et de complicité entre l'enfant et son parent
- Permettre de nouveaux modes de relation à partir d'activités partagées
- Valoriser les rôles et compétences des parents

Contenu et encadrement

Ces actions participent au développement des liens entre parents et enfants autour d'une activité collective (ludique, d'éveil, de loisirs, sportives) ou la mobilisation d'un outil culturel (ex/ sortie familiale dans un musée).

Il s'agit d'ateliers ou de temps d'activités parents-enfants offrant un espace de socialisation pour les enfants, qui se distingue d'activités de temps libre et de loisirs. Ils doivent impérativement s'inscrire dans le cadre d'un projet parentalité, et permettre notamment :

- La mobilisation des familles et/ou de nouveaux parents à partir d'activités "ludiques" ;
- La rencontre avec d'autres parents et d'autres manière d'être parents ;
- L'émergence de la parole, impliquant une réflexion sur les pratiques éducatives.

Les activités servent de support aux objectifs ; elles ne sont pas une fin en soi (ex : apprendre à faire du land-art).

Leurs formes et contenus dépendent du public (besoins et appétences), et peuvent être différents à chaque séance ou être organisés par cycle, et adaptés à l'âge des enfants. Par exemple : ateliers autour de jeux animés par une ludothèque, ateliers de communication entre parents et adolescents, ateliers parents-bébés autour de la communication gestuelle, etc.

Il est recommandé que les thèmes et type d'activités soient proposés par les parents. Ces activités impliquent

Conditions

L'accueil de l'enfant ou du jeune se fait en présence d'au moins un de ses parents, responsable de lui durant toute la séance.

L'action s'inscrit dans la régularité, le nombre de séances doit être en cohérence avec les objectifs ciblés.

Le nombre de participants doit favoriser les échanges et assurer une bonne dynamique de groupe. A titre indicatif, un nombre compris entre 5 à 10 parents accompagnés de leur(s) enfant(s) semble adapté.

L'animateur-ice de ces séances doit être compétent-e (expérimenté-e et/ou formé-e) en termes de posture de soutien à la parentalité - il peut s'agir d'un parent - et participer à des séances d'analyse des pratiques.

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel de familles ayant fréquenté l'action (chaque famille est comptabilisée une seule fois quel que soit le nombre de séances auxquelles elle a participé)
- ✗ Nombre de séances sur l'année au regard du nombre prévu
- ✗ Nombre moyen de parents par séance (les parents d'un même enfant sont comptabilisés comme 2 participants)
- ✗ Nombre moyen d'enfants par séance

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées des relations parents-enfants, des échanges entre parents...
- ✓ Expression de sujets de préoccupations, soutien et orientation proposés...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

Objectifs

- **Se soutenir et développer la confiance en soi dans le rôle d'éducateur**
- **Permettre aux parents de partager leurs expériences, leurs questionnements, voire leurs difficultés, relatifs à la parentalité**
- **Sensibiliser, donner des repères théoriques sur certains sujets liés au développement des enfants**

Contenu et encadrement

Le groupe rassemble des parents sur un thème de débat autour de sujets portant sur les différentes dimensions du soutien à la parentalité. Il permet aux parents d'énoncer ce qui les préoccupe ou leur pose problème et d'échanger avec d'autres parents. Il n'a pas de vocation thérapeutique.

Les thématiques peuvent être déterminées par les parents et/ou les intervenants. Il peut s'agir par exemple de groupes d'information et d'échanges autour de l'arrivée de l'enfant, de la communication parent-enfant (gestion de conflit), du développement de l'enfant/adolescent, de la scolarité (relations parent-enfant et famille-école), de cafés des parents pour mieux les accompagner face aux usages des outils numériques de leur enfant, de groupes de parents séparés souhaitant approfondir leurs échanges sur les problématiques liées à la séparation, etc.

L'animateur-ice de ces séances doit être compétent-e (expérimenté-e et/ou formé-e) en termes de posture de soutien à la parentalité ; il peut s'agir d'un parent. Il cherche davantage à valoriser les parents dans leur rôle éducatif plutôt qu'à leur transmettre un savoir ou un savoir-faire. Il ne doit pas proposer des « recette toute faite » ni de « mode d'emploi » mais est capable d'apporter des repères (éclairages théoriques et pratiques) aux parents, d'accueillir et de faire circuler leur parole, et de favoriser la pair-aidance. Il peut faire appel à des intervenants extérieurs si besoin.

Les rencontres respectent les principes d'ouverture à tous. Le support étant la parole, des règles élémentaires régissent son fonctionnement : non jugement, liberté de parole et de silence, confidentialité (voire anonymat), chacun chemine à son rythme.....

Ce type d'action peut aussi prendre la forme d'ateliers de parents où l'activité sert de support aux échanges et la libération de la parole.

Conditions

Ces temps de rencontres peuvent être réguliers ou ponctuels. Le nombre de séances doit être cohérent avec les objectifs. Pour les groupes de parole de parents, la durée de vie du groupe doit être définie au préalable.

Le nombre de participants favorise les échanges et assure une bonne dynamique de groupe. A titre indicatif, un nombre compris entre 8 et 12 parents paraît adapté.

Les enfants ne sont pas admis au sein de ces temps dédiés aux parents.

L'intervenant-e doit participer à des séances d'analyse des pratiques

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel de parents différents ayant participé au groupe d'échanges (chaque parent est comptabilisé une seule fois quel que soit le nombre de séances auxquelles il a participé)
- ✗ Nombre de séances sur l'année au regard du nombre prévu
- ✗ Nombre de thèmes abordés
- ✗ Nombre moyen de parents par séance

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées dans les échanges entre parents, la prise de parole...
- ✓ Thèmes abordés au cours des séances
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

Objectifs

- **Se soutenir et développer des solidarités entre parents ;**
- **Permettre aux parents de trouver des relais de proximité auprès d'autres parents.**

Contenu et encadrement

A l'initiative des parents, le groupe d'entraide vise à renforcer les échanges de services et la coopération entre pairs, dans l'objectif notamment de lutter contre l'isolement de certains parents, de favoriser le répit parental et de renforcer les solidarités entre les parents à l'échelle d'un territoire.

Il peut s'agir par exemple de s'organiser avec d'autres familles pour les trajets à l'école, pour des sorties ou des achats groupés, de partager des « bons plans » culturels, sportifs et de divertissement...

Les participants respectent les principes de confidentialité ainsi que le non jugement, sont courtois et bienveillants.

L'animateur de cette action a, dans ce cadre, un rôle de facilitateur de l'organisation et de mise en relation entre parents. Il renforce ainsi, et structure l'entraide entre parents. Il doit être compétent-e (expérimenté-e et/ou formé-e) en termes de posture de soutien à la parentalité ; il peut s'agir d'un parent. L'intervenant-e doit participer à des séances d'analyse des pratiques.

Il ne peut s'agir d'une organisation visant à soulever ou adresser des fonds financiers à un ou des parents.

Conditions

Un groupe d'entraide s'inscrit dans le principe du volontariat et de la gratuité.

L'organisation et les propositions d'entraide doivent être en cohérence avec les objectifs ciblés.

Le groupe est ouvert aux parents sur un territoire géographique précis permettant la mise en pratique de l'entraide et tenant compte des contraintes éventuelles de mobilité des parents inscrits dans le groupe.

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel de parents inscrits dans le groupe (chaque parent est comptabilisé une seule fois – Il est également possible de distinguer le nombre de familles lorsque des couples participent)
- ✗ Nombre d'entraides réalisées sur l'année par catégorie ou type d'« aide »
- ✗ Nombre moyen d'entraide par famille

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées dans les échanges entre parents, l'implication, les propositions...
- ✓ Réalisations concrètes dans le cadre de groupes d'entraide entre parents
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

Accompagnement individualisé des parents à distance

Objectifs

- Accompagner les parents de manière personnalisée
- Intervenir notamment lors de situation d'urgence (conflit familial, questionnements intenses, besoin de repère...)
- Proposer une orientation adaptée à la problématique évoquée ou décelée du soutien à la parentalité

Contenu et encadrement

Il s'agit d'une ligne d'écoute téléphonique dédiée à la parentalité ou plateforme téléphonique réservée aux « parents », à l'échelle départementale (voire régionale).

L'objectif principal est de fournir une aide personnalisée à distance à un parent qui est à la recherche d'une information, d'une aide, d'un soutien, d'un espace d'écoute sans jugement. Il constitue un espace intermédiaire de soutien à la parentalité, permettant une prise de recul, de la hauteur, « un pas de côté » afin de pouvoir surmonter des difficultés.

Il ne s'agit ni d'une consultation psychologique, ni d'un suivi, ni de traiter des symptômes, mais d'une écoute et d'un accompagnement ponctuel. L'écoute repose sur l'anonymat. La réponse apportée est de premier niveau permettant d'élaborer avec le parent des pistes d'amélioration, une solution ou le cas échéant de l'orienter.

Lors de ces entretiens, les parents peuvent :

- Poser toutes les questions liées à l'éducation des enfants, le rôle de parent, la parentalité et à la vie de famille ;
- Faire part de leurs doutes, fragilités et inquiétudes ;
- Évoquer les situations de « crise », conflictuelles au sein de la famille ;
- Verbaliser des craintes, peurs :

Ce service s'adresse aux parents, quels que soient leur situation sociale et l'âge des enfants

Conditions

Les permanences sont assurées par des intervenants qualifiés et formés à cette pratique d'intervention (ex: psychologue, travailleur social). Ils peuvent être salariés et/ou bénévoles. Ils doivent maîtriser la connaissance des dispositifs de soutien à la parentalité conventionnés ou labellisés, et doivent participer à des séances d'analyse des pratiques.

Il est recommandé de privilégier ces temps d'écoute sur une amplitude adaptée aux disponibilités des familles : tôt le matin, plus tard en fin de journée, le week-end.

Ce type de proposition ne peut être développé que lorsque le maillage territorial de l'offre de soutien aux parents n'est pas suffisant sur le territoire et que les déplacements de familles vers ces lieux sont compliqués.

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre de personnes accueillies lors des permanences d'écoute
- ✗ Nombre d'heures de permanence effectuées
- ✗ Nombre et durée moyenne d'entretiens avec les parents
- ✗ Nombre d'appels orientés vers une structure de proximité

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Profils des appelants (ex : mère/père/grands-parents, âge des enfants, lieu de résidence,...)
 - ✓ Thématiques abordées
 - ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de la réponse apportée par l'écouter.
- L'évaluation de l'action se réalise à partir du retour « à chaud » des appelants.

Objectifs

- Sensibiliser et informer sur des sujets liés à la parentalité et à des questions d'éducation
- Répondre à des questions précises
- Informer les parents sur les actions et les services de soutien à la parentalité existants

Contenu et encadrement

Il s'agit de temps de sensibilisation et d'information à destination des parents animé par des intervenants sur des sujets liés à la parentalité, suivis d'un échange avec les participants. Ils ont aussi pour objectifs de valoriser et rendre visibles les actions parentalité labellisées mises en œuvre par le porteur de projets et par les autres acteurs sur un territoire.

Les sujets sont clairement énoncés et motivés par l'intérêt des parents pour le thème et peuvent porter sur de nombreux domaines tels que l'adolescence, la communication parents-enfants, l'impact du conflit entre parents dans le développement de l'enfant (notamment lors de séparation), les méthodologies d'apprentissage.

L'essentiel du propos tenu par l'intervenant est constitué de propos théoriques apportant des repères aux parents, pouvant être illustrés par des expériences ou témoignages de parents. Il veille à valoriser les parents dans leur rôle éducatif. Les intervenants-es doivent être compétent-es (expérimenté-es et/ou formé-es) en matière de posture de soutien à la parentalité.

Ces temps forts, prennent généralement la forme d'événements « parentalité » (ex : cycle de conférences thématiques ; semaine de la parentalité ; etc). Leur programme peut prévoir des formats variés : conférences/projection/théâtre-débats, stands d'informations et orientation pour les parents, découverte d'un lieu d'accueil enfants-parents, etc.

Ils constituent des vecteurs de communication à l'attention des parents sur les actions et les services de soutien à la parentalité existants, et peuvent aussi permettre d'expérimenter des formes de réponse aux besoins des parents en vue d'impulser une offre de soutien aux parents régulière (ex : groupe d'échanges, activités partagées parents-enfants, etc).

Conditions

Ils s'inscrivent dans un projet parentalité global et sont complémentaires d'autres actions.

Il est recommandé que ce type d'action s'inscrive dans le cadre de l'amorce d'un travail collectif avec les parents ou soit l'aboutissement d'une réflexion collective menée avec des parents et des partenaires sur un territoire (ex : au sein d'un réseau local de soutien à la parentalité). Sa finalité unique n'est pas l'organisation d'un événement, mais s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'accompagnement plus globale des parents.

Ces temps forts ciblent les parents. La présence de professionnels se justifie par leur mission d'accompagnement des familles, mais il ne s'agit pas de temps de « formation » pour les professionnels et bénévoles acteurs du territoire.

L'information sur ce temps fort fait l'objet d'une large communication auprès des parents résident sur le territoire.

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre de participants (distinguant : parents, enfants, professionnels...)
- ✗ Nombre de services et actions valorisés (selon leur type)

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Profils des participants (ex : par sexe, âge des enfants, lieu de résidence, structuration familiales...)
- ✓ Thématiques abordées
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

Objectifs

- Offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources complémentaires dont les enfants ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école
- Renforcer l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant
- Améliorer les relations familles / école

Contenu

Les actions d'accompagnement à la scolarité s'adressent aux enfants et aux jeunes scolarisés du CP à la Terminale et à leurs parents.

Elles sont réalisées en dehors des temps de l'école et s'appuient sur une collaboration avec les équipes éducatives des établissements scolaires. Elles ne peuvent être confondues avec les actions de soutien développées par les établissements scolaires mais doivent s'articuler avec elles.

Les actions d'accompagnement à la scolarité doivent proposer une prise en charge collective des enfants. En cela elles se distinguent de tout accompagnement individualisé dans le cadre d'une aide aux devoirs.

Conditions

La mise en œuvre d'une action concerne un groupe composé de 8 à 12 enfants maximum. En milieu rural, un nombre de 5 enfants minimum est accepté.

Le nombre des accompagnateurs mobilisés doit permettre une prise en charge personnalisée des enfants et des jeunes, adaptée au contexte local. Chaque groupe doit être encadré et animé par au moins 2 intervenants. En milieu rural, l'encadrement est d'un animateur pour chaque collectif inférieur à 8 enfants.

Un coordonnateur des actions d'accompagnement à la scolarité assure l'encadrement des différents intervenants.

Conformément au référentiel national de financement des Clas, le projet doit obligatoirement développer de manière cumulative, quatre axes :

- Axe « intervention auprès des enfants et des jeunes »
- Axe « intervention auprès et avec les parents »
- Axe « concertation et coordination avec l'école »
- Axe « concertation et coordination avec les différents acteurs du territoire »

Évaluation



Extraits d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre d'enfants et jeunes ayant participé à l'action
- ✗ Nombre de parents ayant participé aux actions proposées (réunions, rencontres avec les enseignants...)
- ✗ Nombre de rencontres avec l'école
- ✗ Nombre d'orientation vers des partenaires locaux

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents et les établissements scolaires, par le biais de questionnaires.

Objectifs

- Informer et orienter les parents vers les partenaires du territoire
- Centraliser des services et actions proposant un soutien à la parentalité
- Proposer un accompagnement aux initiatives collectives de parents
- Aborder des questions éducatives de manière informelle

Contenu et encadrement

Il s'agit de regrouper une variété de réponses en matière de soutien à la parentalité, dans un même lieu, pour améliorer la visibilité de cette offre et la rendre plus accessible à l'ensemble des parents d'un territoire.

L'accueil y est inconditionnel ; accessible en priorité à tout parent ou partenaire intervenant auprès des familles.

Les animateur-ices de ce lieu et des actions qui y sont proposées doivent être compétent-es (expérimenté-es et/ou formé-es) en termes de posture de soutien à la parentalité et de méthodologie de projet.

Il doit parfaitement maîtriser la connaissance des dispositifs de soutien à la parentalité conventionnés ou labellisés (médiation familiale, point accueil écoute jeune, actions de soutien à la parentalité, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, services d'aide et d'accompagnement à domicile, etc) et veille à contribuer, si ce n'est porter, à la dynamique locale des acteurs intervenants auprès des familles.

Les appellations sont multiples : « Maisons des familles », « Espace des parents », « Maison des 1000 premiers jours », etc.

Conditions

Le service est clairement identifié comme dédié aux parents.

Il propose un accueil au moins 5 demi-journées par semaine, dans un lieu unique ou en itinérance (multisites ou mobile), sur un périmètre géographique identifié.

Il doit veiller à intégrer l'accueil et la prise en compte des besoins spécifiques d'accompagnement à la parentalité en articulation avec les ressources et acteurs du territoire, tels que le soutien aux parents en situation de handicap et/ou ayant un ou des enfant(s) en situation de handicap.

L'intervenant-e doit participer à des séances d'analyse des pratiques.

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel de parents différents accueillis (chaque parent est comptabilisé une seule fois quel que soit le nombre de rencontres auxquelles il a participé)
- ✗ Nombre et type d'actions proposées et/ou accompagnées dans le lieu
- ✗ Nombre moyen de parents par séance selon les actions collectives et/ou individuelles proposées dans le lieu
- ✗ Nombre et nature des partenariats développés

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées dans les échanges entre parents, la prise de parole...
- ✓ Profils des personnes accueillies (par sexe, âge des enfants, lieu de résidence, structuration familiales...)
- ✓ Thématiques abordées selon les actions collectives et/ou individuelles proposées dans le lieu
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

Relais enfants-parents *Maintien des liens lorsque le parent est incarcéré*

Objectifs

- Favoriser le maintien de la relation entre l'enfant et son parent incarcéré
- Soutenir, renforcer ou rétablir le lien entre un enfant et son parent détenu

Contenu et encadrement

Lors de l'incarcération, le lien parents-enfants est très souvent profondément ébranlé par l'incarcération du parent, avec de graves conséquences pour l'enfant et sa famille.

Les Relais enfants-parents (REP) permettent en partie d'atténuer ces effets négatifs en organisant, avec l'appui des services pénitenciers, des temps et des espaces pour renforcer la relation et la qualité des liens entre l'enfant et son parent incarcéré. Ils accompagnent également le parent qui au quotidien a la garde d'enfant.

Il s'agit pour le parent incarcéré de :

- o prendre et/ou de garder sa place en tant que parent (père ou mère) malgré la détention
- o accompagner son ou ses enfants durant la période d'incarcération

Et pour l'enfant de :

- o se construire malgré la séparation carcérale, en maintenant des liens
- o mettre des mots sur ces situations de séparation et d'avoir un espace d'écoute et de soutien.

Ils proposent d'accompagner l'enfant au parloir, de travailler sur la question de la parentalité avec le parent détenu et/ou de préparer sa sortie pour prévenir les difficultés relationnelles avec le ou les enfants.

Les actions proposées sont variées, telles que des :

- rencontres individuelles avec les détenus pour leurs permettre d'exprimer les attentes et besoins ;
- visites individuelles et/ou collectives
- ateliers autour de la parentalité (groupes de paroles ; créations à destination de l'enfant...)
- séances d'accompagnement de futures mères ou jeunes mères incarcérées avec leur bébé jusqu'à ses 18 mois (préparation à la naissance, accompagnement individuel éducatif, sorties de bébé...), etc

Conditions

L'animation d'espaces enfants dans ce cadre doit être réalisée par des professionnels qualifiés. Ils doivent participer à des séances d'analyse des pratiques

Un travail en partenariat avec les espaces de rencontre et/ou de médiation familiale est nécessaire pour que les liens parents-enfants développés se pérennisent lors de la sortie du parent de l'établissement pénitencier.

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) doit être cofinanceur du REP.

Le financement de la Caf au REP ne concernent pas les visites médiatisées proposées dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre d'enfants accompagnés au parloir
- ✗ Nombre d'entretiens réalisés avec chacun des parents ;
- ✗ Nombre de collectifs de parents/enfants et de collectifs de parents
- ✗ Durée et modalités de suivi

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées des relations parents-enfants, des échanges entre parents...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les deux parents, par le biais de questionnaires.

Objectifs

- Éviter la désinformation dans le domaine de l'éducation
- Prévenir l'isolement et l'absence de réponse aux besoins ou demandes d'aide des parents
- Informer et orienter les parents en fonction de leurs besoins, vers l'offre de soutien à la parentalité existante

Contenu et encadrement

Les Promeneurs du Net (ou PdN) est un dispositif national assurant une présence éducative sur Internet dans le but d'accompagner les pratiques des jeunes dans l'univers numérique en particulier. Il contribue à prévenir les risques de dérives, d'isolement, d'absence d'aide dont le jeune pourrait avoir besoin.

Le dispositif *Promeneur du Net Parentalité* s'adresse, quant à lui, en particulier aux parents, et plus globalement à la famille élargie (ex : beaux-parents, grand-parents).

Cette veille est mise en oeuvre sur les réseaux sociaux et animée par des acteurs du soutien à la parentalité. Ces derniers doivent être compétents (expérimentés et/ou formés) en termes de posture de soutien à la parentalité. Ils doivent maîtriser la connaissance des dispositifs de soutien à la parentalité conventionnés ou labellisés (médiation familiale, point accueil écoute jeune, actions de soutien à la parentalité, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, services d'aide et d'accompagnement à domicile, etc) en général et l'offre existante sur le territoire en particulier.

A l'instar de ce qui existe déjà sur le secteur de la jeunesse, la mise en réseau des Promeneurs du net « parentalité » est nécessaire. Elle vise à accompagner les Promeneurs via notamment l'organisation de réunions régulières d'information et d'échange de pratiques entre les Promeneurs du territoire.

Le coordinateur des PDN parentalité articule impérativement son action avec celle de la coordonnatrice du Réaap66.

Conditions

Le Promeneur du net Parentalité doit notamment posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et une pratique de leurs usages
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet

Le PdN Parentalité assure une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure, en lien avec les contraintes des familles. Il doit participer à des séances d'analyse des pratiques.

Il travaille en réseau avec les partenaires locaux intervenants en soutien aux parents.

Par ailleurs, il participe aux temps de coordination et d'animations collectives dédiés, au sein du réseau départemental des PdN parentalité (rencontres, formations, analyse des pratiques, etc). Et, participe au Réseau parentalité (Réaap 66) en particulier pour enrichir sa connaissance de l'offre de soutien aux parents existantes dans le département et faire remonter les besoins des parents.

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre de personnes sensibilisées, informées et/ou orientées
- ✗ Nombre de services et actions valorisés

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Profils des personnes contactées (ex : par sexe, âge des enfants, lieu de résidence, structuration familiales...)
- ✓ Thématiques abordées
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de la réponse apportée par le PdN. L'évaluation de l'action se réalise à partir du retour « à chaud » des parents.

Objectifs

- Apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par l'échange avec d'autres parents ou avec des professionnels
- Participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant
- Préparer son autonomie avant l'entrée dans un mode de garde ou à l'école maternelle
- Prévenir ou rompre l'isolement social des parents

Contenu

Le Laep est un espace de rencontre, d'échanges et de jeux libres, ouvert à tout enfant de moins de 6 ans, accompagné d'un parent ou d'un adulte qui en a la charge. Il s'agit de lieux ouverts dans lesquels des accueillants sont présents pour des temps conviviaux de jeux libres et d'échanges entre parents/adultes et enfants.

L'approche est basée sur l'écoute et l'échange autour du lien familial et social. Ces lieux favorisent aussi :

- la socialisation des enfants
- l'établissement d'une distanciation psychique et/ou physique entre l'enfant et son parent, dans un cadre sécurisant
- un espace de répit pour les parents, parfois, et d'expression sur son quotidien pouvant amener l'accueillant à proposer une orientation vers un service adapté aux besoins.

L'accueil est gratuit, libre et sans inscription.

Conditions

Le projet doit respecter certaines règles :

- Participation sur la base du volontariat et respect de l'anonymat et de la confidentialité ;
- Absence de visée thérapeutique, tant à l'égard des enfants que des familles ; les accueillants ne doivent pas être positionnés dans des fonctions d'expertise ou de conseils.
- Les jeux et les activités éventuelles doivent constituer des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants et ne s'inscrivent pas dans une programmation d'activités.
- Présence à chaque séance d'au moins 2 accueillants, formés à l'écoute et à la posture d'accueillant en Laep. L'analyse de la pratique et/ou la supervision par un professionnel compétent, extérieur à l'équipe, est obligatoire.

Il doit être agréé par la Caf.

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel de familles différentes ayant fréquenté le Laep
- ✗ Nombre annuel d'enfants différents ayant fréquenté le Laep
- ✗ Nombre de séances sur l'année
- ✗ Nombre moyen d'enfants par séance
- ✗ Durée et fréquence des séances

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées des relations parents-enfants, des échanges entre parents...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis de l'action. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

Objectifs

- Rétablir la communication et créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les personnes,
- Prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants,
- Préserver les liens familiaux en prévenant les ruptures parents-enfants et parents-jeune

Contenu

La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision, le médiateur familial, favorise, au moyen de l'organisation d'entretiens communs, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution. Ils peuvent ainsi lever leurs incompréhension en se rencontrant dans un cadre sécurisé, et aborder ensemble leurs préoccupations afin de prendre des décisions qui les concernent.

Afin d'assurer le respect du droit des personnes, le processus de médiation familiale présente un caractère volontaire et confidentiel. La médiation familiale peut être engagée en vue d'une séparation ou lorsque celle-ci a eu lieu.

Les personnes peuvent solliciter ce service spontanément ou s'y inscrire suite à l'ordonnance d'un Magistrat. Elle recherche un accord qui prendra en compte les besoins et capacités de tous. Le médiateur familial peut accompagner à la rédaction d'accords écrits homologables par les Magistrats.

Pour garantir la qualité de ces rencontres, la médiation se déroule dans un espace neutre.

Ce service n'est pas adapté pour les situations de violences intrafamiliales récentes ou passées.

Conditions

Les services conventionnés doivent notamment :

- s'adresser en priorité aux personnes en lien avec un enfant, en situation de séparation
- proposer les services de médiateurs familiaux titulaires du diplôme d'État, bénéficiant de séances d'analyse des pratiques.

L'entretien préalable d'information est gratuit. Pour la suite de la démarche, une participation financière est demandée. Elle est calculée individuellement selon les revenus de chacun sur la base du barème fixé par la Caisse nationale des allocations familiales ; elle est gratuite pour les jeunes sans revenus.

Une convention cadre nationale signée entre la Cnaf, CCMSA et le Ministère de la Justice, ainsi qu'un référentiel national encadrent le conventionnement de ces services.

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel d'entretiens d'informations et de familles différentes concernées
- ✗ Nombre annuel de mesures engagées (spontanées / ordonnées) et de familles concernées
- ✗ Nombre de situations par type (séparation des parents, conflit parent-jeune, etc)
- ✗ Nombre moyen de séances et durée par mesure

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées de la situation conflictuelle et de la posture co-parentale...
- ✓ Origines des orientations vers le service de médiation familiale.

Objectifs

- Participer à l'apaisement du conflit parental, et permettre le maintien des liens entre l'enfant et l'un de ses parents
- Offrir un lieu sécurisant pour les enfants et leurs parents tant sur le plan physique que moral

Contenu

L'espace de rencontre est de prévention et d'accompagnement des conflits familiaux. Il permet à un enfant de rencontrer l'un de ses parents, ou de faire l'objet d'une remise à celui-ci.

Le recours à l'espace de rencontre est préconisé dans les situations de séparation lorsque la relation entre un enfant et son parent « non gardien » est interrompue, fragile, difficile ou conflictuelle et pour lesquelles il n'y a pas d'autres solutions.

Il comporte un caractère temporaire et transitoire avec comme perspective, dans la mesure du possible, la reprise d'un exercice des responsabilités parentales sans encadrement.

Il participe, dans les situations où cela est possible, à la recherche d'accord entre les parents dans l'intérêt de l'enfant.

Dans le cadre des violences conjugales, les espaces de rencontre ont un projet de fonctionnement spécifique.

Conditions

L'espace de rencontre n'est ni un lieu thérapeutique, ni un lieu d'accompagnement social et doit pouvoir informer et orienter les familles, le cas échéant, vers les dispositifs adaptés à leurs besoins. Il n'est pas un lieu d'investigation et d'expertise et ne contribue pas aux mesures d'évaluation ou d'enquête.

Des professionnels qualifiés assurent l'accueil ; ils bénéficient d'analyse de pratique. Un membre de l'équipe, garant de la mise en oeuvre du projet, coordonne, supervise et organise l'activité des différents intervenants. Il est le référent des différents partenaires.

Ce service gratuit peut être mis en place dans le cadre de mesures judiciaires ordonnées par un Magistrat de la Chambre de la famille, ou de mesures conventionnelles non-judiciaires, liées à des sollicitations directes des parents.

Chaque espace de rencontre doit disposer d'un projet de service, conforme aux différentes exigences réglementaires, et décrivant de manière précise l'organisation du service, le profil des membres de l'équipe, la configuration des locaux, etc

Une convention cadre nationale signée entre la Cnaf, CCMSA et le Ministère de la Justice, ainsi qu'un référentiel national encadrent le conventionnement de ces services.

L'espace de rencontre doit être agréé par le service de l'État compétent.

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre d'enfants et de parents ayant bénéficié du service
- ✗ Nombre de familles différentes ayant été rencontrées en entretien préalable / nombre de familles accompagnées lors des rencontres
- ✗ Nombre et fréquence moyenne des rencontres
- ✗ Nombre d'accords et/ou situations de reprise de rencontre sans encadrement parvenus avant le terme ou à l'issue des rencontres

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées sur les relations familiales durant et à l'issue des rencontres
- ✓ Natures des partenariats au sein du réseau des acteurs intervenant en soutien aux parents séparés.
- ✓ Actions complémentaires mises en oeuvre à destination des parents accompagnés par l'Espace de rencontre

Objectifs

- Accompagner la nouvelle organisation familiale lorsqu'un événement vient bouleverser l'équilibre familial
- Prévenir l'épuisement parental

Contenu

Les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) « Familles » sont des structures intervenant auprès des parents en tant que prestataires au bénéfice de familles pour des actions :

- individuelles d'aide personnelle à domicile (matérielle, éducative et/ou sociale), et d'aide à la mobilité dans l'environnement de proximité,
- collectives visant à soutenir les parents dans un cadre propice à la pair-aidance.

En préservant l'équilibre et les relations familiales, ces interventions participent à la prévention des difficultés familiales ou sociales.

Cette intervention au domicile par des personnels qualifiés constitue un levier mobilisé dans l'accompagnement des parents et des enfants, en permettant à la famille de traverser au mieux la période délicate via une solution transitoire en attente de solutions pérennes. Il s'agit de prévenir une dégradation de la situation familiale en proposant des interventions adaptées au regard des besoins repérés. Concrètement l'intervenant-e au domicile :

- réalise en suppléance des parents les actes de la vie quotidienne au foyer et auprès des enfants
- transmet des savoirs et techniques nécessaires à l'organisation de la vie quotidienne
- contribue au développement de la dynamique familiale en apportant des conseils, proposant des activités propres au développement de l'enfant, et en orientant vers des services répondant aux besoins de la famille.

Conditions

Les intervenants sont diplômés (ou équivalence) pour certains en tant que technicien-ne de l'intervention sociale et familiale (TISF), et, pour les autres, accompagnant-e éducatif-ve et social-e (AES). Dans ce cadre, ils sont dotés de compétences techniques spécifiques (savoir et savoir-faire) et de compétences relationnelles (savoir-être, capacités d'autonomie, d'écoute, d'adaptation et de prise de responsabilités).

Un encadrant assure notamment l'évaluation des besoins de la famille, la proposition d'intervention liée à ces besoins, le suivi des situations et l'organisation du travail en équipe.

Lorsque le service est conventionné avec la Caf et la MSA, une prise en charge du coût horaire d'intervention peut être réalisée par l'un de ces organismes ; calculée selon les revenus du foyer. Les familles peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt pour le reste à charge.

Une autorisation, délivrée par la présidente du Conseil départemental, est nécessaire pour intervenir auprès des familles et conventionner avec la Caf.

Le référentiel national d'interventions de l'aide et accompagnement à domicile des familles précise et complète ces exigences.

Évaluation



Propositions d'indicateurs

Indicateurs quantitatifs

- ✗ Nombre annuel de parents et de familles différentes ayant bénéficié du service
- ✗ Nombre d'interventions au domicile selon le motif d'intervention
- ✗ Nombre d'actions collectives selon le type d'action menée
- ✗ Durée et fréquence moyenne des interventions

Indicateurs qualitatifs

- ✓ Évolutions constatées des relations parents-enfants, de la dynamique familiale...
- ✓ Appréciation des parents vis-à-vis du service. L'évaluation de l'action peut se faire en lien avec les parents, par le biais de questionnaires.

6. Annexes & RESSOURCES



Les outils POUR RÉALISER LE DIAGNOSTIC

Différentes méthodes pour réaliser une étude de besoin

- **L'enquête par questionnaire**

Un questionnaire consiste en une série de questions prédéfinies posées à un grand nombre de personnes. L'enquête par questionnaire permet l'obtention de résultats chiffrés par des questions précises et fermées. Il est nécessaire d'étudier la représentativité de l'échantillon de personnes interrogées avant de réaliser l'analyse des résultats. Les personnes interrogées dans le cadre d'une enquête par questionnaire peuvent l'être par téléphone, par voie postale, par voie électronique ou encore en face à face.

- **Les entretiens semi-directifs et témoignages**

Un entretien semi-directif permet à l'enquêteur de poser à une personne un certain nombre de questions en lien avec un thème d'enquête particulier. Les questions sont ouvertes, et attendent des réponses développées. L'enquêteur s'appuie sur une grille d'entretien définissant l'ensemble des thèmes sur lesquels il doit recueillir des informations.

Lorsque l'on réalise une série d'entretiens sur un sujet, il est important de diversifier les profils des personnes enquêtées. L'entretien, parce qu'il permet à l'enquêté de présenter les choses à sa manière, donne la possibilité de comprendre le sens que l'individu donne à ses pratiques, de comprendre ses représentations et sa vision des choses. L'entretien a également l'avantage de fournir du discours (verbatim) qui viendra illustrer de manière concrète les résultats de l'enquête ou du diagnostic.

Sous forme de témoignage individuel (porte à porte, rendez-vous) ou de réunion collective.

Une grille d'entretien listant les thèmes à aborder vous aidera à recentrer l'échange sur le thème de la parentalité et à recueillir les informations attendues.

- **Les rencontres collectives ou «focus groupes»**

Les rencontres collectives sont utilisées pour étudier une question à travers la discussion de groupe. Ils fonctionnent sur le principe de l'interaction entre les participants, qui permet d'établir les points de consensus, mais aussi les divergences dans l'expérience ou le point de vue des participants.

- **L'analyse documentaire**

L'analyse de documents existants (circulaires, bilan d'activité, comptes-rendus de réunion, articles scientifiques, articles de presse...), permettant d'éclairer le sujet ou la problématique posée, permet également d'enrichir le diagnostic. Vous pouvez vous appuyer sur des enquêtes menées à l'échelle départementale ou nationale, ou d'éléments produits par des acteurs locaux.

Quelques pistes :

- Schéma départemental des services aux familles (SDSF)
- Diagnostics ou enquêtes réalisés par les acteurs locaux : Convention territoriale globale (CTG), projet social et projet d'animation collective familles du centre social implanté sur le territoire, observatoire de l'UDAF 66...
- Synthèse de l'enquête départementale réalisée auprès des parents de 0 à 18 ans portant sur leurs besoins en matière de soutien à la parentalité



Pour vous aider dans le choix et/ou l'élaboration de vos outils n'hésitez pas à vous rapprocher de la coordonnatrice du Réaap 66  reaap@caf66.caf.fr



- Les Chartes & Stratégies



[Charte nationale de soutien à la parentalité \(2022\)](#)



[Charte nationale de la laïcité de la branche Famille \(2015\)](#)



[Contrat d'engagement républicain pour les associations \(2023\)](#)



[Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 « Dessine-moi un parent »](#)



[Schéma départemental des services aux familles des Pyrénées-Orientales \(2021-2026\)](#)



[Capsule vidéo sur les politiques de soutien à la parentalité](#)

- Les Référentiels et conventions cadres nationaux



[Référentiel de soutien et/ou d'accompagnement parentalité de la branche famille \(2024\) :
Les éléments socles pour accompagner et/ou soutenir les parents dans l'éducation de leur enfant](#)



[Capsule vidéo sur les actions de soutien à la parentalité](#)



[Référentiel national de financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité \(Clas\)](#)



[Capsule vidéo sur les actions Clas](#)



[Référentiel national des lieux d'accueil enfants parents \(Laep\)](#)



[Capsules vidéo sur les Laep :
à destination des partenaires
à destination des parents \(mini-série du Réaap66\)](#)



[Convention cadre nationale relative à la prévention et à l'accompagnement des ruptures
familiales 2022-2024](#)



[Référentiel national des services de Médiation familiale \(2024\)](#)



[Capsule vidéo sur les services de Médiation familiale](#)



[Référentiel national des Espaces de rencontres \(2020\)](#)



[Capsule vidéo sur les Espaces de rencontre](#)



[Référentiel national d'interventions de l'aide et accompagnement à domicile des familles \(2024\)](#)



[Capsule vidéo sur les SAAD « familles »](#)

- Sites Internet et réseaux sociaux de référence sur le soutien à la parentalité :

[Caf.fr « Le soutien à la parentalité »](#)



[Monenfant.fr « Pour vous accompagner dans votre vie de parents »](#)

[Parents-pros66.fr « Le site du Réaap66 » et ses réseaux sociaux Réseau parentalité 66](#)